Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 035-213502016-20261027-D2026_51-DE

Département
d'ILLE ET VILAINE
Arrondissement
de RENNES

Commune
de
Muël
35290

N° **2026 - 51**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

CONSEIL MUNICIPAL

°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°

Date de convocation : ***20 octobre 2026***

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 15
Votants : 15

L'an deux mil vingt-six le vingt-sept octobre *à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick CHENAIS, Maire de MUEL.*
Etaient présents : CHENAIS Patrick, Maire, MORICE Anne-Marie, BEDEL Pierrick, CARDINAL Françoise, MEANCE Alain, adjoints, BRIAND Claude, LEPRETRE Nathalie, GILLET Isabelle, THEBAULT Nicole, JOLIVET Jean-Philippe, DARTOIS Jérôme, GUILLARD Frédéric, DUBOST Marie-Laure, GREFFIER Nolwenn, VONE Nina
Madame MORICE Anne-Marie a été élue secrétaire de séance.

Thème : Acquisitions
Objet : Acquisition parcelle C 229 – Espace Naturel Sensible

Monsieur le Maire fait part au conseil de la proposition de Monsieur GRIGNON Pierrick qui souhaite céder une parcelle à la commune de MUEL.

Cette parcelle (C 229 – 3 752 m²) se trouve dans le périmètre de l'espace naturel sensible de Trékoët. Le prix pour la parcelle est de 600.32 € soit une base de 1 600 € l'hectare.

Cette acquisition peut être subventionnée par le Département à hauteur de 70%. Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur cette opportunité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- accepte la proposition de Monsieur GRIGNON Pierrick,
- décide d'acquérir la parcelle C 229 d'une superficie de 3 752 m² au prix de 600.32 €
- choisit Maitre VACHON Béatrice, notaire à MONTFORT SUR MEU pour la rédaction de l'acte,
- demande à Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès du Département dans le cadre de l'aide à l'acquisition foncière dans les sites labellisés « espace naturel sensible »
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette acquisition.

Certifié exécutoire le
Reçu en Préfecture le
Publié ou notifié le

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Patrick CHENAIS